

LES PARCOURS DE LA FORMATION AM

Mon parcours de formation Permis AM.**BIEN COMPRENDRE LE PERMIS AM**

	Option Cyclomoteur		Option Quadricycle léger
Ages	14 ANS		
Nombre de roues	2 roues	3 roues	4 roues
Définition	L1e	L2e	L6e
Vitesse	≤ 45 km/h		
Cylindrée ou puissance	50 cm ³ ou 4 kW		
Poids à vide	-	Code 79.02 porté sur le permis : limite aux véhicules de la catégorie AM à trois roues ou de type quadricycle léger	

LA FORMATION DE 8 HEURES

LE PROGRAMME DE FORMATION			
Séquences	Durée	Intitulé	Contenu
Séquence 1	2 Heures	Formation pratique hors circulation	- Equipements indispensables à la conduite d'un cyclomoteur, leurs rôles. - Connaissance des principaux organes du véhicule (cyclomoteur ou quadricycle). Contrôles indispensables du véhicule pour l'entretien et le maintien de la sécurité. - Maîtrise technique du véhicule hors circulation.
Séquences 2 et 4	4 heures	Formation pratique en circulation	- Utilité et respect de la règle. - prise d'information, communication et partage de la route avec les autres usagers. - Facteurs et prise de conscience des risques.
			Sensibilisation aux risques spécifiques à la conduite des cyclomoteurs et quadricycles légers à moteur et aux cas d'accidents les plus caractéristiques impliquant ces véhicules.

CFR + LOUIS BLANC**15 Bis Rue Alexandre Parodi - 75010 PARIS**Tél : 01 85 53 27 70 - Courriel : cfr.louisblanc@gmail.com

Numéro de Siret 838 725 257 00011 - Numéro d'activité : 11756011275

APE/NAF 8553Z - N° agrément : E19 075 0006 0

Séquence 3	2 Heures	▪ sensibilisation aux risques	▪ Vitesse et conséquences (équilibre, adhérence, force centrifuge, freinage). ▪ Echanges sur les comportements par rapport au phénomène vitesse. ▪ Echanges sur les situations vécues en première partie de conduite en circulation.
Les séquences doivent se dérouler dans l'ordre 1, 2, 3 et 4.			

A la fin de la formation, une attestation est remise par l'établissement auto-école. Elle permet de conduire un véhicule de la catégorie AM pendant une durée de quatre mois à compter de la date de sa délivrance, sur le territoire national. Au-delà de ce délai, vous devez être titulaire du permis AM.